

## L'étiquetage des OGM

En Europe, les OGM se doivent d'être signalés... tout du moins dans les produits alimentaires que nous consommons directement. Ainsi, tout produit mettant délibérément en oeuvre des OGM doit obligatoirement être étiqueté, même si une quantité inférieure à 0,9% dans le produit fini et dont la présence est involontaire est tolérée.

Les fabricants de produits alimentaires se plient donc à cette règle. Certains investissent même dans leur propre matériel d'étiquetage, comme celui proposé par <http://www.quicklabel.fr/>, qui leur permet d'internaliser au maximum les processus liés à l'emballage.

### Des exceptions préoccupantes:

Certains produits échappent cependant à la règle malgré la présence d'OGM dans leur formulation. C'est par exemple le cas des produits issus d'animaux : aucun moyen de savoir si les animaux dont le produit est issu ont consommé des OGM durant leur vie.

Il existe également différents types de manipulations génétiques, comme la mutagenèse ou la fusion cellulaire qui ne sont pas réglementées et ne nécessitent donc pas non plus d'étiquetage. Enfin, les restaurants, cantines et autres traiteurs ne sont pas forcés de préciser s'ils utilisent ou non des produits contenant des organismes génétiquement modifiés.

### Une étiquette qui permet d'être sûr:

Pour tenter de remédier à cet état de fait, il existe, depuis juillet 2012, une étiquette qui permet de certifier qu'un produit est « sans OGM ». En pratique, les produits pouvant bénéficier de cet étiquetage sont les produits végétaux contenant moins de 0,1% d'OGM et les produits animaux en contenant moins de 0,9%.

Sachez aussi que certains labels interdisent d'office l'utilisation d'OGM dans la production des produits. Les labels bio, AOC et le label Rouge ne tolèrent qu'une concentration de 0,9% maximum. Quant aux cahiers des charges des labels privés Nature et Progrès, Bio Cohérence ou encore Demeter, l'interdiction est absolument totale.

Ainsi, même ceux qui refusent catégoriquement de consommer des organismes génétiquement modifiés peuvent encore trouver des produits qui en sont totalement exempts. Et grâce à la législation, on peut consommer des produits à base de végétaux n'en faisant pas mention, puisque la présence d'OGM doit être signalée. Pour les produits issus d'animaux, rien ne vaut les petits producteurs locaux qui ont recours à de l'alimentation de qualité pour leurs animaux et s'occupent eux-mêmes de l'étiquetage de leurs produits.

## About the Author

Réalisez vos étiquettes en interne grâce à <http://www.quicklabel.fr/end-use-applications/food-beverage-labels/>

Source: <http://www.secrets-de-comment.com> | [Formation Marketing](#) | [NetConcept](#), droits de revente